

En résumé, le dispositif sera le suivant :

- Prêt à taux fixe,
- Remboursable sur une période comprise entre 10 et 17 ans (au choix de l'agent).
- Prêt compris entre 15000 € à 35000 € en fonction de la composition familiale et du RFR (revenu fiscal de référence).
- Minoration de 1% du taux d'intérêt par la prise en charge du budget action sociale du Ministère de la justice (ce qui reviendrait à un prêt à taux zéro avec les taux pratiqués actuellement).
- **Attention** : le taux d'intérêt est contractuellement revu tous les 4 mois entre le prestataire et le Ministère (pour les nouveaux prêts).

Assurance du prêt :

- Le Ministère ne prend pas en charge l'assurance du Prêt. Celle-ci reste à la charge de l'agent qui choisit librement son organisme d'assurance.
- Concernant le dispositif PAP de la Fondation d'Aguesseau (Prêt Accession à la Propriété) de 5000 euros, celui-ci restera uniquement accessible pour les CDD de plus d'un an et pour les agents n'entrant pas dans ce dispositif expérimental.
- Enfin pour 2020, l'expérimentation de ce nouveau dispositif se fera sur les 28 agglomérations de la zone 1 de la loi ALUR (plus de 1000 villes).

POUR VÉRIFIER LES AGGLOMÉRATIONS ET LES VILLES OUVRANT DROIT AU P.B.I.M.J.

- *Vous pouvez accéder à la liste des 28 agglomérations de France classées en zone tendue en consultant le **décret n°2013-392 du 10 mai 2013 de la Loi ALUR**.*
- *La liste des 28 agglomérations concernées sont : Ajaccio, Annecy, Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Genève-Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste de Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Menton-Monaco, Meaux, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Saint-Nazaire, Sète, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse.*
- *Les villes appartenant à ces agglomérations sont également concernées, il s'agit au total de plus de 1000 villes.*

Pour vous aider dans votre demande, un simulateur permet de déterminer si le logement souhaité est situé en zone tendue ou pas : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

D'ici à quelques semaines, une campagne d'informations complètes sera organisée par le prestataire retenu par le Ministère de la Justice qui gèrera ce dispositif.

Les militants de l'action sociale Union FO Justice, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez surtout pas à nous contacter

Fait à Draveil, le 28 Janvier 2020
Les représentants de l'**Union FO Justice**